

# Forêt régionale de Saint-Eutrope

© AEV/N.Prou

## Invitation en forêt Samedi 19 juin 2021

L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de la Forêt régionale de Saint Eutrope, et l'Office national des forêts, vous invitent en forêt.

Comment le site est aménagé et géré ? Quels sont les objectifs des travaux qui y sont réalisés ? Comment l'AEV et l'ONF conjuguent leurs actions pour trouver le juste équilibre entre l'accueil du public, la gestion forestière et la préservation de la biodiversité ? Autant de questions qui seront abordées lors de cette visite tout spécialement organisée pour les habitants des communes limitrophes de la forêt.

**Rendez-vous à 10h00** (durée approximative de la visite : 1h30)  
Entrée principale de la forêt, rue des Petits Champs à Fleury-Mérogis.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 18 JUIN 2021**  
Contact : [acornette@aev-iledefrance.fr](mailto:acornette@aev-iledefrance.fr) ou 01 83 65 38 61

### Covid 19 – rappel des consignes du Gouvernement\* :

- port du masque obligatoire (sauf enfants de moins de 11 ans, sous la responsabilité de leurs parents) ;
- respect des gestes barrières et de la distanciation sociale ;
- avoir à sa disposition un flacon de gel ou de solution hydro-alcoolique.

\* Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Attention : en cas de restriction de jauge (moins de 20 personnes), liée aux conditions sanitaires, cette visite sera reportée.**

### Y penser !

S'équiper de chaussures de marche ou de bottes et prévoir, au besoin, des vêtements chauds et imperméables.



© AEV/A.Lucas

**Pour améliorer le quotidien des Franciliens**, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région.  
Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.

**Pour en savoir plus : [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)**

f @aev.idf

@aeviledefrance

- Ne pas jeter sur la voie publique -